



Puis je demander à mon conjoint de quitter le domicile

Par **nathh**, le **30/12/2012** à **19:15**

Bonjour,

JE suis actuellement en conflit avec mon conjoint, nous ne sommes pas mariés ni pacsés mais nous avons un bien immobilier en commun depuis juillet 2012, ce bien est en vente depuis 1 MOIS.

Le comportement de mon ami est très variable il passe de la colère à un mutisme total et ne rentre que pour dormir.

Ce matin encore il m'a injurié avant de quitter le domicile.

Nous travaillons tous les 2 je rentre un salaire fixe mais pas lui et je suis obligé de lui demander de l'argent sur le compte commun afin de pouvoir payer le prêt et les factures.

La situation m'est très difficile et j'aimerais le mettre dehors. Ai-je le droit de lui faire quitter le domicile?

Par **Lag0**, le **30/12/2012** à **19:19**

Bonjour,

Déjà le terme conjoint est réservé aux couples mariés...

Ensuite, si le logement a bien été acheté en indivision (50/50 ou autre), vous êtes, lui et vous, chacun chez vous. Vous avez tout deux les mêmes droits. Vous ne pouvez donc pas l'obliger à partir de chez lui.

Par **nathh**, le **30/12/2012** à **19:27**

Merci pour votre réponse, je ne sais plus quoi faire pour arrêter cette violence verbale